

**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 02/2022  
Au Conseil communal**

Demande de crédit complémentaire au budget de  
fonctionnement de CHF 15'000.-- TTC pour la réalisation d'un  
audit de sécurité informatique et la formation des usagers

Délégué municipal

*M. Nicolas Ray*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Comme vous avez pu le constater à travers les médias durant l'année 2021, la cybersécurité est devenue un enjeu majeur des administrations publiques. En effet, les nombreux piratages des communes, nous ont démontré que des lacunes étaient souvent présentes dans la sécurité de nos installations et qu'il existait un risque d'attaque de plus en plus élevé.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé de prendre certaines mesures urgentes en cours d'année et soumet le présent préavis afin de réaliser un audit de sécurité, permettant de mettre en lumière les points d'amélioration restant.

## 2. Descriptif

### Mesures urgentes

Lorsque nous avons constaté, courant 2021, diverses failles dans la sécurité des accès à nos serveurs, la Municipalité a décidé de prendre un certain nombre de mesures correctrices de manière immédiate.

Ainsi, l'accès à distance aux serveurs communaux ont été limités aux adresses IP européennes, réduisant quelque-peu le risque. En parallèle, l'acquisition de licence pour la mise en place d'un VPN à double authentification s'est faite, pour un montant d'env. CHF 1'000.--, imputé directement au compte de fonctionnement. Cette nouvelle mesure, apporte une couche de sécurité supplémentaire en exigeant un code en plus du traditionnel mot de passe.

En conséquence, même si un pirate devait être en possession des authentifications (nom d'utilisateur et mot de passe), il ne pourrait se connecter à nos serveurs sans avoir ce code supplémentaire, qui change plusieurs fois par heures.

Les accès aux courriels, qui sont hébergés sur un autre serveur, ont également été sécurisé sur le même principe.

Il est tout de même nécessaire de préciser que ces doubles authentifications sont nécessaires uniquement lorsque le périphérique n'est pas connecté directement sur le réseau communal (hors site).

Pour terminer, les collaborateurs ont également été sensibilisés aux risques, notamment lors de la gestion des courriels.

## Mesures envisagées

Les mesures urgentes ayant été prises, il nous paraît indispensable de continuer à œuvrer pour sécuriser les données communales. Partant, nous envisageons d'agir sur plusieurs axes différents, mais tous complémentaires.

Premièrement, nous souhaitons réaliser un audit de la sécurité informatique. Ce dernier testera le système informatique, les collaborateurs et la gouvernance afin d'identifier les failles et vulnérabilités. Des mesures correctrices pourront alors être déployées, permettant ainsi d'obtenir un label, garantissant que nous mettons en oeuvre les mesures nécessaires pour la sécurité informatique.

Les résultats de cet audit seront présentés de manière succincte à votre Conseil. Pour des questions évidentes de sécurité, nous ne pourrions rendre public l'ensemble du rapport. Néanmoins, la Municipalité s'engage à présenter à la Commission de gestion ledit rapport, ainsi que les propositions qui en découleront. En fonction des mesures à déployer, il est probable qu'un nouveau préavis soit déposé.

Le second axe est centré sur la sensibilisation des collaborateurs et autres usagers de l'informatique communale. Il est fréquent de constater que lorsque le système est entièrement sécurisé le risque majeur reste l'utilisateur. C'est donc à travers des informations, formations et autres activités, que nous souhaitons sensibiliser les usagers aux risques qu'une mauvaise manipulation peut avoir sur nos infrastructures.

Pour terminer, il s'agit de garantir des sauvegardes hors de notre réseau. A ce jour, nous procédons à des sauvegardes journalières, avec duplication de ces dernières. Cependant, en cas d'attaque par chiffrement, il est fort probable que les sauvegardes soient également atteintes, et donc inexploitable.

### **3. Coûts**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a retenu les meilleures offres, tenant compte également des impératifs liés à notre fournisseur informatique, et peut résumer les coûts ainsi :

<b>Label Cybersafe</b>			
<b>A</b>	Cybersafe Diagnostic	CHF	3'591.--
	Cybersafe Audit	CHF	2'486.--
	<i>Sous-total HT</i>	CHF	5'524.--

<b>Formation - sensibilisation des utilisateurs</b>			
<b>B</b>	Formation	CHF	3'600.--
	<i>Sous-total HT</i>	CHF	3'600.--

Sauvegardes			
<b>C</b>	Sauvgarde à distance - 290.-- / mois	CHF	3'480.--
	<i>Sous-total HT</i>	<i>CHF</i>	<i>3'480.--</i>

Récapitulatif			
<b>A</b>	Cybersafe - labélisation	CHF	5'524.--
<b>B</b>	Formation - sensibilisation	CHF	3'600.--
<b>C</b>	Sauvegarde	CHF	3'480.--
	<b>Total intermédiaire HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>12'604.--</b>
	TVA 7.7%	CHF	970.50
	<b>Sous-total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>13'574.50</b>
	Divers et imprévus (arrondi)	CHF	1'425.50
	<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>15'000.--</b>

#### 4. Impact sur le budget

Si le présent préavis devait être accepté par le Conseil, il en résulte une augmentation des charges sur le budget 2022 de CHF 15'000.-- au maximum. Les budgets suivants seront également adaptés en conséquence, étant précisé que la majorité du montant correspond à la labélisation et que cette dernière doit être reconduite tous les deux ans.

#### 5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 02/2022 relatif à la demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement de CHF 15'000.-- TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la formation des usagers,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

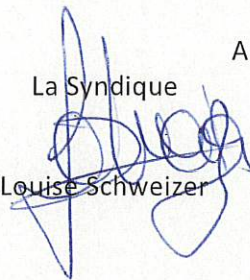
Où les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2022 de CHF 15'000.--.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz